



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	63
Procurations	8
Votants	71

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°10-011225

Objet : avancements de grades 2026 – Créations de postes

L'an deux mille vingt-cinq, le **1^{ER} DECEMBRE**, à 18 heures, le comité syndical du **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 24 novembre 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	/
BORREZE	Dominique HERMENAUT	/
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	/
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	/
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Sylvain GAUTHIER
SIMEYROL	Jean-Pierre PLANCHE	/
ST CREPIN ET CARLUSET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	/	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	LESCURE Odile	/
CASTELNAUD LA CHAPELLE	/	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	/
GROLEJAC	/	Jocelyne TIREL LALAUDE
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	/
ST AUBIN DE NABIRAT	/	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	/
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	Ginette BENITTA
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	/
ST POMPON	/	Pascal MISSIAEN
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESEDE :

ALLAS LES MINES	/	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBOU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESSERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Michel BODIN	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	/	/
MONTIGNAC	/	Hervé DUVAUCHELLE
PEYZAC LE MOUSTIER	/	/
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDO
VALOJOUXL	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	/	/
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	/	Christine LASCOMBE
MARQUAY	/	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	/
SARLAT-LA CANEDA	/	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	/
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	/
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	/
STE NATHALENE	/	/
TAMNIES	Marc PONS	/
VEZAC	Christian ROBLES	Christian SESTARET
VITRAC	Éric GAUTHIER	Daniel CHAZARAIN

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Marion CHAPUT (Saint Geniès)
 Christian ARNOUIL (Castelnau-La Chapelle)
 Serge PARRE (Beynac-et-Cazenac)
 Francis VAUCEL (Beynac-et-Cazenac)

Ont donné procuration :

1/Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAUT (Borrèze)
 2/Jean-Louis CHUPIN (Calviac-en-Périgord) à Sylvie MENARDY (Calviac-en-Périgord)
 3/Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
 4/Séverine RAMOS (Bouzic) à Odile LESCURE (Bouzic)
 5/Jean-Claude CASSAGNOLE (Domme) à Patrick ARMAGNAT (Domme)
 6/Christian GARRIGOU (Saint Aubin de Nabirat) à Véronique BENITTA (Saint Aubin de Nabirat)
 7/Sylvie COLOMBEL (Les Farges) à Gé KUSTERS (Saint Léon sur Vézère)
 8/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)

Secrétaire de séance : Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

.....

Le président informe le comité syndical que des agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade permettant d'évoluer vers le grade supérieur à l'intérieur de leur cadre d'emploi en 2026 :

Nombre d'agents	Cadre d'emplois / Grade actuel	Avancement possible	Conditions	Date avancement de grade
1	Adjoint technique territorial / Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	sans	15/02/2026
2	Adjoint technique territorial / Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	sans	01/01/2026

Compte tenu de la qualité du travail effectué par les agents, le président propose de créer les postes correspondants aux avancements de grade :

-adjoint technique principal de 2^e classe : 2 postes au 1^{er} janvier 2026.

Il précise qu'au tableau des effectifs, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est vacant. L'agent promouvable au 15 février 2026 y sera nommé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>

Vu la délibération n°8-061224 portant sur les taux de promotion pour les avancements de grade, appuyée par l'avis du CST du même jour,

Vu l'arrêté n°2024/04 en date du 06 décembre 2024 portant sur les Lignes Directrices de Gestion, Vu les possibilités d'avancement de grade des agents remplissant les conditions,

Vu l'avis du CST en date du 1^{er} décembre 2025 portant sur les suppressions de postes occupés par les agents concernés par les avancements de grade 2026,

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2025 portant sur le tableau des effectifs au 31 décembre 2025,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant que la délibération n°8-061224 susvisée prévoit que « sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du CST, ces dispositions seront reconduites chaque année »,

Considérant que les agents remplissent les conditions,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2026 à temps complet (35/35^e),

- **CHARGE** le président de nommer l'agent promouvable au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 15 février 2026 sur le poste vacant figurant au tableau des effectifs,

- **DECIDE** de fermer de façon concomitante à ces nominations les postes suivants :

-adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste,

-adjoint technique : 2 postes.

-**DIT** que le tableau des effectifs sera actualisé en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Marlies CABANEL

Le Président,
Jérôme PEYRAT



AR Prefecture

024-252402284-20251201-10_011225-DE

Reçu le 03/12/2025